

SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2016**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le quatorze mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 9 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Alain BERNARD, Serge BLAISON, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Monica VISINONI.

Absente excusée : Madame Chantal ROBERT qui a donné pouvoir à Fanny HERMANGE.

Madame Valérie JOLIVEL est nommée secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BERNARD.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2016 :

Muriel CHARBONNIER indique qu'en page 3, les numéros sont décalés. Au paragraphe 8, seulement les prénoms des intervenants sont notés. La convention d'écriture soumet de noter le prénom et le nom.

En page 6, il est noté la démission de Georges LANNIER, bien que Monsieur le Maire n'ai pas dit ouvertement que la démission ait été acceptée.

Monsieur le Maire confirme que Georges LANNIER a bien démissionné, et que passé un temps de réflexion, Monsieur le Maire ne peut qu'accepter.

En page 7, le nom du stagiaire auprès duquel l'indemnité a été versée est inscrit.

Michel JEZY, secrétaire de séance du 8 février insiste sur le système de correction difficile à gérer et pose la question du rôle du secrétaire de séance. Serge BLAISON confirme cette interrogation.

Monsieur le Maire confirme avoir vu de multiples corrections.

Fanny HERMANGE explique que dans sa commune, la secrétaire de mairie gère la correction directement avec Madame le Maire, puis transmet au secrétaire de séance pour ultime correction. Ainsi, le retour de correction peut intervenir huit jours après le Conseil Municipal pour affichage.

René GALEA propose le transfert de la correction de la secrétaire de mairie, puis au secrétaire de séance, puis au 1^{er} Adjoint, dans l'ordre jusqu'au 5^{ème} Adjoint. Chaque Adjoint chargé de corriger son propre domaine. Monsieur le Maire, avant affichage confirme l'ensemble.

Monsieur le Maire, sur conseil de Sophie DUBOIS, propose l'envoi du compte rendu vers le secrétaire de séance, qui après correction, le transmet auprès du service communication via Claire OLLIVIER, qui après s'être rapprochée de chacun des Adjoints, transmettra le compte rendu prêt à afficher sous réserve du dernier regard de Monsieur le Maire.

L'ensemble du Conseil Municipal accepte.

Serge BLAISON ne comprend pas pourquoi le dernier vote soumis au Conseil Municipal du 8 février ne paraît pas. Monsieur le Maire lui répond que ce vote a eu lieu sous huit clos.

2. Compte rendu de la commission du Personnel du 9 février 2016 :

Lors de cette commission, réunit en urgence, suite au Conseil Municipal du 08/02/2016, il a été sujet du recrutement du chauffeur de bus scolaire à installer dès le 22/02/2016, retour des congés scolaires.

Monsieur PONLEVOY a accepté le poste (chauffeur chez un autocariste et en retraite depuis peu, titulaire de son permis de conduire D et de la Formation Initiale Minimale Obligatoire -FIMO).

La commission a également revu la fiche de poste d'Elisabeth COUTON, suite à ce changement.

Enfin un courrier a été distribué aux parents afin de les informer du changement de chauffeur lors du ramassage scolaire.

La commission est également en attente de devis de sociétés de taxis pour le transport de nos aînés le vendredi.

Un projet d'organigramme de la Mairie de Civray-de-Touraine est établi.

➤ 2016-016 Modification de poste Adjoint Administratif 2^{ème} classe 20/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2016 :

Monsieur le Maire rappelle qu'en Conseil Municipal du 14 décembre 2015, le poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe 14/35^{ème} a été créé en remplacement partiel du congé maternité de la secrétaire en charge des dossiers d'urbanisme.

Il est nécessaire de modifier ce poste à 20/35^{ème}, IB 340.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe IB 340 pour 20/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2016.

➤ **2016-017 Modification de poste : Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en Conseil Municipal du 12 octobre 2015, par délibération 2015-068 le poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe a été créé pour accueillir le nouveau responsable des services techniques. Suite à l'évolution de carrière de cet agent, ce dernier est promouvable au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du poste d'Adjoint Technique 1^{ère} classe en Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2016.

➤ **2016-018 Organigramme de la commune :**

Claire OLLIVIER rappelle que dans le cadre du départ à la retraite d'un agent au 31 mars 2016, les fiches de poste du personnel de l'école doivent être revues.

De plus, dans le cadre de l'établissement du document unique obligatoire confié au centre de gestion de Tours par délibération 2015-081 du 9 novembre 2015, un organigramme de la commune doit être mis en place.

Suite à la commission du personnel du 9 février, l'organigramme joint est présenté.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'organigramme joint.

3. Compte rendu de la commission de Voirie du 18 février 2016 :

1 - La commission propose l'acquisition du tracteur de chez CLAAS le plus adapté à nos besoins pour le prix de 78 000 € HT (reprise de 15 000€ de l'ancien tracteur). Ce choix permet de reporter l'achat de l'épaveuse qui possède encore du potentiel grâce à son bon entretien.

2 - Avant les travaux de la piste cyclable de la Loire à Vélo qui réduira la largeur du trottoir de la rue de Chenonceaux/RD 40 depuis le chemin du pont de 16 mètres à la limite de la commune, il convient de vérifier l'état du réseau pluvial. La société choisie pour l'inspection vidéo de la rue des Hauts de Vaux sera contactée pour le devis.

3 - Démission de Marie VAH de la commission VRD.

4 - Le ruissellement sur la rue d'Amboise à hauteur de l'impasse de la Grillonnière nécessite un traitement, afin d'éviter la formation de glace en période hivernale. Un diagnostic doit être demandé. Parallèlement le STA sera contacté pour la pose de panneaux avec mention « Risque de verglas » sur toute la longueur de la rue jusqu'au carrefour avec la rue de Bellevue

➤ **2016-019 Horaire d'extinction de l'éclairage public de la commune :**

Suite au transfert de compétence de l'éclairage public auprès du SIEIL par délibération 2016-008 du 11 janvier 2016, l'horaire d'extinction de l'éclairage public doit être délibéré.

Il est donc proposé l'extinction sur l'ensemble du territoire communal de 22h30 à 6h30 à l'exception de la rue des Ecoles et des abords de la salle Jacques Villeret durant les nuits du vendredi et samedi :

Le vendredi de 0h00 à 6h30

Le samedi, pas d'extinction.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'horaire d'extinction de l'éclairage public prescrit ci-dessus.

4. Compte rendu de la commission Fêtes et Relations Sociales du 22 février 2016 :

Michel JEZY indique que :

Cette réunion avait pour but de parler de l'organisation de la fête 'Jour de Cher » du 16 juillet 2016

Quinze communes sont concernées par la manifestation mais toutes n'ont pas encore fait connaître leur participation.

Les radeaux partiront de Saint-Georges-sur-Cher à 10h30, s'arrêteront à Civray-de Touraine pour la pause déjeuner et termineront à Bléré pour un dîner sur le pont (le village de Nitray rejoindra Bléré en bateaux à moteur).

2 radeaux ont été commandés par notre commune, ils seront livrés début avril.

Cette manifestation est ouverte à tous mais certaines conditions seront imposées pour partager un radeau : il faut être majeur, bon nageur et porter un gilet de sauvetage. Le poids est limité à 400 kg avec une capacité de 4 personnes maximum.

Les plates-formes sont fabriquées par Canoé Company.

Nos associations ont choisi le thème mais nous le gardons secret pour l'instant. Les Comités des fêtes de Civray-de-Touraine et de Chenonceaux ont choisi de s'associer.

Il y aura de la vente de marquisette et de café dont la recette aidera à rembourser l'achat de matériel pour l'habillage des radeaux. Le surplus de la recette sera donné à l'école. Les associations sont à la recherche d'un triporteur pour faire une buvette ambulante.

Les travaux pour préparer les radeaux débiteront le samedi 2 avril à 9h00 au Chai.

5. Compte rendu de la réunion du Cher canalisé du 24 février 2016 :

La Commune de Saint-Georges-sur-Cher adhère désormais au syndicat.

Des conventions ont été passées avec des lycées techniques qui réaliseront des prestations chacun dans son domaine d'enseignement (bois, métal, communication) Les barrages seront remontés à partir de fin juin et fin mai à Civray-de-Touraine. Le principe de 5 passes à poissons est acté, pour Civray la solution d'une rivière de contournement aurait la préférence. Ce choix fait, il faudra décider quelle structure acquerra les terrains (Syndicat, Département ...).

Au cours du débat d'orientation budgétaire, une augmentation de la participation communale a été votée, pour Civray-de-Touraine elle passe à 6 225.85€ en 2016.

6. Compte rendu de la commission d'Urbanisme du 24 février 2016 :

Monica VISINONI indique :

CERTIFICATS D'URBANISME

N° Enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature du CU	Avis
CU 037 079 16 D 0002	Les Chevenereaux	Ni	a	Favorable ABF - zone A1 du PPRI secteur affecté par le bruit
CU 037 079 16 D 0003	Varenne de Chenonceaux Le Peu	Ni / N	a	Favorable zone A3 du PPRI/ABF
CU 037 079 16 D 0004	Le Peu	N	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0005	Les Buissonnets	N	a	Favorable ABF
CU 037 079 16 D 0006	Argant	A	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0007	12, rue de la Charollière	Uc	b Division d'un terrain en vue de sa vente	Favorable
CU 037 079 16 D 0008	Mesvres	A	a	Favorable
CU 037 079 16 D 0009	Les Buissonnets	N	a	Favorable ABF

CU 037 079 16 D 00010	Les Buissonnets	N	a	Favorable ABF en partie
CU 037 079 16 D 00011	La Cornillierie	Uc	a	Favorable
CU 037 079 16 D 00012	6, impasse du Roc "Vaux"	Ub	a	Favorable RD n°40/limite de secteur affecté par le bruit/zone E2 et E3 des risques de mouvements de terrain
CU 037 079 16 D 00013	Rue Nationale "Vaux"	Ubi	a	Favorable
CU 037 079 16 D 00014	rue de la Vallée de Mesvres	Uc	a	Favorable
CU 037 079 16 D 00015	45, rue Vallée de Mesvres	A/Uc	a	Favorable

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

N° Enregistrement	Adresse	Zone	Objet	Avis
037 079 16 D0001	18, vallée de Mesvres	Uc et N en partie espace boisé classé	terrasse avec haut vent bois	Favorable
037 079 16 D0002	482, rue d'Amboise	Uc	pose de piliers et d'un portail	Favorable - ER n°16 (élargissement RD81)/ABF
037 079 16 D0003	12, rue de La Charollière	Uc	clôture	Favorable
037 079 16 D0004	61 rue d'Amboise	Ua et Uar	réfection toiture	Dossier incomplet limite de secteur affecté par le bruit RD81/ABF
037 079 16 D0005	123, rue Nationale / prairie de la Rousselière	Ni	clôture	Dossier incomplet au niveau du descriptif de la clôture envisagée – demander avis de la Voirie pour le busage prévu zone A3 du PPRI/limite secteur affecté par le bruit
037 079 16 D0006	52, rue de Chenonceaux	Uc/N	clôture	Favorable limite secteur affecté par le bruit /ABF

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° Enregistrement	Adresse	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 16 D0003	Les Bergeries	A	extension de la chèvrerie	Favorable

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

N° Enregistrement	Adresse	Zone	Avis
02/16	Les Fillettes	Uc	Droit non requis
03/16	la Chevrolrière	Uc	Droit non requis
04/16	12, rue de la Charollière	Uc	Droit non requis
05/16	6 impasse du Roc « Vaux »	Ub/ Ubr	Droit non requis
06/16	Vaux	Ubi	Droit non requis
07/16	45, rue Vallée de Mesvres	A/Uc	Droit non requis

7. Compte rendu de la commission de Bâtiments 2016 :

Jany BOUVARD indique :

1 – Examen rapports SOCOTEC :

Les différents rapports de diagnostics d'accessibilité de nos bâtiments ou terrains communaux ont été reçus. Ces documents font ressortir un certain nombre d'écarts vis-à-vis de la réglementation en vigueur, donnant lieu à des préconisations de travaux avec un chiffrage estimatif HT de :

- Bâtiments

- Mairie 14 écarts estimés à 121 350 € dont ascenseur 107 000 €
- Groupe scolaire 24 écarts estimés à 65 800 €
- Salle J. Villeret 10 écarts estimés à 10 900 €
- Restaurant scolaire 8 écarts estimés à 3 300 €
- Sanitaires publics 11 écarts estimés à 3 200 €
- Eglise 4 écarts estimés à 1 600 €
- Salle des associations chai 18 écarts estimés à 95 250 € dont ascenseur 82 000 €

- Terrains

- Camping 12 écarts estimés à 23 150 €
- Stade et terrain de tennis 4 écarts estimés à 28 250 €
- Cimetière 7 écarts estimés à 38 200 €

Le respect de la loi sur l'accessibilité P.M.R. a un impact financier important sur le budget communal. La totalité des préconisations sera difficile à mettre en œuvre. Ce dossier devra faire l'objet d'une réunion municipale, afin de statuer sur :

- les obligations prioritaires des lieux à fort mouvements humains (mairie, école, restaurant, salle JV, cimetière)
- le remplacement de l'escalier par une rampe handicapé, pour l'accès aux jeux de l'école
- la situation évolutive ou non, des terrains de camping, tennis et stade
- l'utilisation de la salle du 1^{er} étage au chai, qui ne pourra pas être mise aux normes

En ce qui concerne les mises aux normes de signalétique, rampes et escaliers de l'école et la mairie, il sera demandé au cabinet MAES, d'intégrer ces travaux dans le projet actuel d'accessibilité.

Il est rappelé que l'engagement communal, de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP), doit être transmis à la préfecture, avant le 15 juin 2016, et qu'il faudra déterminer les différents travaux aux échéances de 3 ou 6 ans maximum.

2 – Etude devis

Des devis ont été demandés, mais les délais de réception sont très longs (relances des entreprises THIBAUT, BRUYNEEL).

3 – Préparation budget 2016

L'enveloppe financière au titre de 2016 n'est pas déterminée à ce jour, en attente du compte du budget communal. Il serait souhaitable de garder le même budget que celui de 2015 en fonctionnement, en rajoutant les sinistres en cours et un complément pour la rénovation des deux appartements.

En ce qui concerne les investissements, compte-tenu des rapports sur l'accessibilité, il est proposé de reporter les travaux de la sacristie et du local AMAP, et de prévoir ceux du cimetière (rampe PMR et aménagement des allées). Il est demandé de maintenir les travaux d'électricité concernant l'église, devis de l'entreprise DALENCON.

Le Conseil Municipal donne son accord.

4 – Questions diverses

Réunion commission le mardi 15 Mars 2016 à 20h00 - lecture et corrections du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E)

➤ **2016-020 Mairie école accessibilité : demande de subvention soutien à l'investissement public.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en Conseil Municipal du 14 décembre 2015, par délibération 2015-091, le Conseil Municipal a opté pour une demande de subvention DETR pour le *Projet fonctionnel avec les options, extension de bibliothèque cour-nord, remise en état de l'enrobé cour-nord, brise soleil façade sud, auvent mairie-garderie est-ouest* :

360 677.03€ HT soit 432 812.43 TTC.

Les services de la Préfecture nous ont alertés sur la possibilité plus avantageuse de substituer la demande de subvention DETR pour une subvention de soutien à l'investissement public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la demande de subvention de soutien à l'investissement public pour le projet ci-dessus exposé.

Et autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention de soutien à l'investissement public nécessaire suivant le plan de financement suivant :

Coût 360.677€ HT	Soutien à l'investissement public	soit 278 000 €
	Réserve parlementaire	soit 10 000 €
	Emprunt	soit 40 000 €
	Autofinancement	soit 32 677 €

8. **Décisions municipales :**

➤ **2016-021 Tarif transport scolaire 3^{ème} trimestre:**

Monsieur le Maire nous informe que le bus scolaire de Civray poursuivra les écarts jusqu'au 5 juillet 2016 c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016.

Nous proposons un complément de cotisation de **45€** pour le transport scolaire à domicile jusqu'au 05/07/2016.

Pour le service utilisé seulement le mercredi, le tarif proposé est de **25€**.

Monsieur le Maire demande avis au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus pour la période du 18 avril au 05 juillet 2016 inclus.

➤ **2016-022 Tarif transport pour les personnes isolées, le vendredi après-midi :**

Monsieur le Maire nous informe que les personnes isolées demandent la continuité du service de transport vers Bléré, le vendredi après-midi. Afin de pouvoir transporter cinq personnes, deux devis de taxi ont été réceptionnés. Le coût par vendredi après-midi, proposé par la société Taxis de Touraine, pour un aller-retour s'élève à 55 € TTC.

Une participation de 5€ par personne transportée et par vendredi sera demandée avec facturation en fin de mois, par titre de recette. Un courrier sera adressé aux usagers.

Monsieur le Maire demande avis au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de Taxis de Touraine pour 55€ par trajet (aller-retour) et la participation de 5€ par personne transportée et par vendredi.

QUESTIONS DIVERSES :

Charles POULAIN projette une réunion scolaire le 22 mars à 18h30 avec les enfants élus au sein de l'école et une réunion de la commission scolaire le mercredi 23 mars à 20h00.

Fanny HERMANGE fixe la prochaine commission d'urbanisme le 30 mars à 18h30.

Monica VISINONI interroge sur l'évolution du travail en commun avec le RPI. Charles POULAIN indique qu'il n'a pas encore vu le nouveau Conseil Municipal de Chenonceaux.

Claire OLLIVIER doit préparer la prochaine exposition et propose de partager la liste des participants de l'année 2015 afin de prendre contact avec les exposants.

Michel JEZY rappelle le pot de départ à la retraite de Mme DELATTRE (secrétaire de l'Office de Tourisme de Chenonceaux).

La séance est levée à 22h10.

Rappel des délibérations prises :

14/03/2016	16	Modification poste Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe 20/35 ^{ème} .
	17	Modification poste Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe.
	18	Organigramme de la Commune de Civray-de-Touraine
	19	Horaire d'extinction de l'éclairage public.
	20	Mairie école accessibilité. Demande de subvention de soutien à l'investissement.
	21	Tarif transport scolaire 3 ^{ème} trimestre.
	22	Tarif transport pour les personnes isolées le vendredi après-midi.